



COMMUNE DE HONFLEUR

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 sera voté le 1^{er} avril par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 26/02/2025.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 22 399 329,39 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 55,30 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 20 068 788,00 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	6 322 668,00	Recettes des services	2 978 800,00
Dépenses de personnel	11 100 000,00	Impôts et taxes	12 699 225,00
Autres dépenses de gestion courante	2 213 170,00	Dotations et participations	2 014 201,00
Dépenses financières	172 000,00	Autres recettes de gestion courante	1 422 017,00
Dépenses exceptionnelles	30 950,00	Recettes exceptionnelles	
Autres dépenses	230 000,00	Recettes financières	
Dépenses imprévues		Autres recettes	100 000,00
Total dépenses réelles	20 068 788,00	Total recettes réelles	19 214 243,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	900 000,00	Excédent brut reporté	3 045 086,39
Virement à la section d'investissement	1 430 541,39	Produits (écritures d'ordre entre sections)	140 000,00
Total général	22 399 329,39	Total général	22 399 329,39

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

- *concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 46,63%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23,36%
 - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 16,94%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 8 760 000,00 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 1 885 049 soit une baisse de 0,26% par rapport à l'an passé.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	1 106 620,83	Virement de la section de fonctionnement	1 430 541,39
Remboursement d'emprunts	940 000,00	FCTVA	600 000,00
Travaux de bâtiments	1 819 668,00	Mise en réserves	2 773 994,53
Travaux de voirie	1 323 000,00	Cessions d'immobilisations	
Autres travaux	896 046,00	Taxe aménagement	250 000,00
Autres dépenses	2 947 051,06	Subventions	571 528,36
Charges (écritures d'ordre entre sections)	193 320,00	Emprunt	2 646 321,61
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	953 320,00
Total général	9 225 705,89	Total général	9 225 705,89

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Crèche petits moussaillons Beaulieu
- Enfouissement éclairage public, rue de la Bavole et Saint Nicol
- restauration chapelle Notre Dame de Grace
- Aménagements espaces publics dans le quartier du Canteloup
- Aménagement place A. Allais
- Réfection de la rue Charrière Saint Léonard

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat :
- de la Région :
- du Département :

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses :

Recettes et dépenses de fonctionnement : 22 399 329,39

Recettes et dépenses d'investissement : 9 225 705,89
réparties de la façon suivante :

- recettes : crédits reportés 2022	:	21 528,36
Nouveaux crédits	:	9 204 177,53
TOTAL	:	9 225 705,89
- dépenses : crédits reportés 2024	:	1 688 902,06
Nouveaux crédits	:	7 536 803,83
TOTAL	:	9 225 705,89

b) Etat de la dette

Année	Intérêts	Capital	Annuité	Capital restant dû au 31/12
2023	209 814,41	849 704,71	1 059 519,12	7 540 624,49
2024	220 365,77	928 868,54	1 149 234,31	6 611 755,95
2025	172 000,00	940 000,00	1 112 000,00	5 671 755,95

c) Ratios

Ci-dessous les principaux ratios financiers :

Dépenses réelles de fonctionnement / Population :	2 329
Produits des impositions directes / Population :	1 017
Recettes réelles de fonctionnement / Population :	2 230
Dépenses d'équipement brut / Population :	811
En cours de la dette / Population :	658

d) Consolidation des budgets annexes et du budget principal

CF : Annexe 1 jointe.

ANNEXE 1
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES
BUDGETS ANNEXES

1 — BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	9 236 170,98 €
RECETTES	9 236 170,98 €
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	22 388 864,30 €
RECETTES	22 388 864,30 €

2 — BUDGETS ANNEXES

BUDGET boutique des musées/ N°SIRET : 21140333200151

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	- €
RECETTES	- €
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	122 094,79 €
RECETTES	122 094,79 €

BUDGET parking / N°SIRET : 21140333200128

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	550 837,33 €
RECETTES	550 837,33 €
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	2 452 793,60 €
RECETTES	2 452 793,60 €

BUDGET Cinéma / N° SIRET : 21140333200169

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	103 314,48 €
RECETTES	103 314,48 €
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	147 201,45 €
RECETTES	147 201,45 €

BUDGET bat bat indu entree est honfleur/ N°SIRET : 21140333200193

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	104 311,77 €
RECETTES	104 311,77 €
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	76 875,12 €
RECETTES	76 875,12 €

BUDGET train touristique honfleur/ N°SIRET : 21140333200219

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	213 200,00 €
RECETTES	213 200,00 €
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	285 822,51 €
RECETTES	285 822,51 €

BUDGET bat carrefour emploi honfleur/ N°SIRET : 21140333200243

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	29 962,08 €
RECETTES	29 962,08 €
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	380 350,70 €
RECETTES	380 350,70 €

BUDGET quais vieux bassin honfleur/ N°SIRET : 21140333200235

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	144 366,35 €
RECETTES	144 366,35 €
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	487 247,45 €
RECETTES	487 247,45 €